



Le 25 juillet 2023

Reconstruction routière Chemin Loach's et rue Armstrong, Sudbury

La Ville du Grand Sudbury prévoit de mener des travaux d'amélioration de la route et des services d'eau et d'eaux usées sur le chemin Loach's, de la rue Armstrong à la rue Oriole, et sur la rue Armstrong, du chemin Loach's jusqu'à l'impasse, à Sudbury.

Ce projet fait partie du programme d'immobilisations approuvé par le Conseil municipal pour apporter des améliorations aux routes et aux services d'eau et d'eaux usées. Le but est de reconstruire les deux routes tout en apportant des améliorations aux infrastructures d'eau et d'eaux usées. Le projet du chemin Loach's comprendra des réparations aux égouts pluviaux et le projet de la rue Armstrong comprendra des améliorations au drainage.

Détails des travaux :

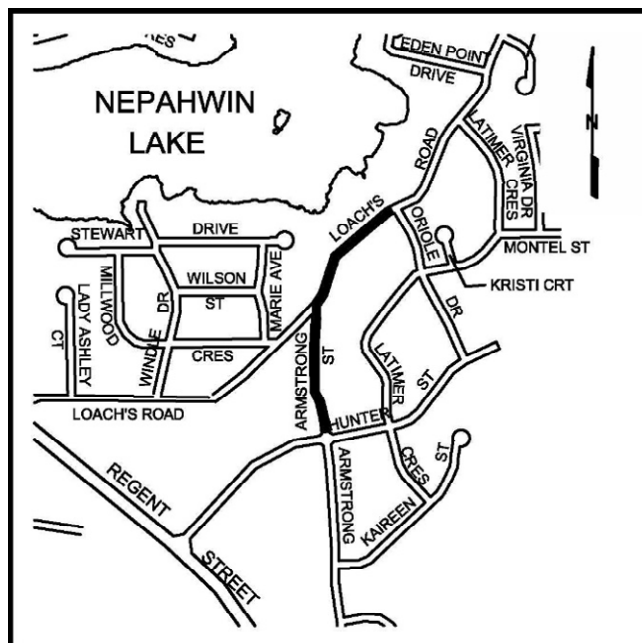
Chemin Loach's :

- aménagement d'une voie cyclable;
- reconstruction de la route (asphaltage, bétonnage, installation de bordures et de trottoirs);
- installation d'une nouvelle conduite principale d'eau et d'une nouvelle conduite principale d'égout sanitaire et installation des canalisations de branchement à partir des conduites principales jusqu'à la ligne de démarcation des propriétés;
- remplacement de certaines conduites d'égouts pluviaux.

Rue Armstrong :

- reconstruction de la route et asphaltage;
- amélioration des fossés de drainage;
- installation d'une nouvelle conduite principale d'eau et d'une nouvelle conduite principale d'égout sanitaire et installation des canalisations de branchement à partir des conduites principales jusqu'à la ligne de démarcation des propriétés;

réalignement de l'intersection du chemin Loach's



Début prévu : printemps 2023

Fin prévue : automne 2024

Nous procéderons à la remise en état des propriétés et à la pose de la dernière couche d'asphalte au printemps 2025.

Ces dates pourraient changer.

Après que l'entrepreneur aura été choisi, les propriétaires de terrains touchés par ces travaux recevront un avis de travaux qui fournira de plus amples renseignements.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/construction2023. Si vous n'avez pas accès au site Web, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet ci-dessous et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être envoyée par la poste.

Les questions sur ces travaux à venir peuvent être adressées à :

Gestionnaire de projet :

Krista Trafford
705-674-4455, poste 4249
249-377-9760
krista.trafford@grandsudbury.ca

Projeteur :

Curtis Thomson
705-674-4455, poste 2334
curtis.thomson@grandsudbury.ca

Conseiller municipal

Fern Cormier, quartier 10
705-698-7407
fern.cormier@grandsudbury.ca



Avant le début des travaux :

- Des équipes localiseront les installations souterraines des services publics, comme les conduites de gaz et d'eau et le câble, pour que les travaux ne nuisent pas à ces services.
- Les propriétaires doivent rediriger à la surface du sol l'eau des égouts de toit ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.
- **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.** Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage, les structures et les objets décoratifs.
- Après l'asphaltage de chemin Loach's and rue Armstrong, il sera interdit de couper la chaussée pour installer de nouveaux services d'utilité publique pendant trois (3) ans. Donc, vous devriez contacter vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone ou de câble si vous avez besoin d'apporter des modifications à vos services et en **avertir également le gestionnaire de projet.**
- Si vous voulez apporter des modifications à l'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet indiqué ci-dessus avant le 31 août 2023.
- Nous avons inspecté votre service d'égout sanitaire par caméra et nous prévoyons remplacer le tuyau de raccord à canalisation principale jusqu'à la limite de votre terrain.
- Si des activités de dynamitage sont requises dans le cadre de ces travaux, nous communiquerons avec vous pour mener dans votre résidence une inspection préalable au dynamitage. L'inspection préalable au dynamitage est effectuée par un consultant externe. Il s'agit d'une inspection visuelle de votre résidence et des autres structures, avec des photos et/ou une vidéo des lieux. Le consultant devra entrer dans votre résidence pour en inspecter l'intérieur.
- S'il est nécessaire de mener une préinspection de votre demeure dans le cadre de ces travaux, nous communiquerons avec vous à ce sujet avant le début des travaux. Il s'agit d'une inspection visuelle de votre résidence et des autres structures, avec des photos et/ou une vidéo des lieux. La préinspection est menée par un consultant externe. Le consultant devra entrer dans votre résidence, avec votre permission, pour en inspecter l'intérieur.

